



Résolution du CSE du Réseau France 3 sur le renouvellement du matériel de captation

A leur demande, les élus se sont fait présenter un état du parc de caméras dans le réseau de France 3

A l'occasion des débats, les élus ont découvert un certain nombre d'évolutions et de modification des équipements de prise de vue, qui se font au fil de l'eau, à l'insu des instances de représentation du personnel.

La dernière information/consultation sur le renouvellement du parc de caméras date de 2015. Elle a fait l'objet d'un important travail de l'ICCHSCT et de l'expert qu'elle avait mandaté, pour évaluer notamment les impacts sur la santé et les conditions de travail des JRI, biquifiés et des OPV.

Désormais, la direction semble considérer qu'elle peut s'exonérer de ce travail d'évaluation des risques et des impacts, et de prévention, partagé avec les élus du personnel, alors que le parc de matériel fait en permanence l'objet de l'introduction de nouveaux outils et technologies ou de l'abandon d'autres équipements.

Les élus questionnent les modalités de choix des matériels, ils déplorent le défaut d'association des opérationnels en amont, l'opacité des procédures et l'absence d'information des instances représentatives du personnel, où ces choix ne sont pas débattus.

Le regard du terrain est indispensable pour évaluer le champ des possibles offert par les outils, les conditions, les limites et contraintes inhérentes à leur utilisation. Ceci doit permettre d'orienter les choix et de formuler des préconisations d'utilisation.

Afin d'évaluer l'ensemble des tenants et aboutissants, les élus demandent l'ouverture d'une information/consultation des différentes instances sur les évolutions du parc de matériels de captation et les accessoires afférents.

**Adopté à l'unanimité des 19 élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 8 décembre 2022